

*Programme Réseaux des Zones Arides*

**DOSSIER**

**Des bois de villages à la  
gestion du terroir villageois  
en Afrique de l'Ouest**

**Ibrahima Guèye  
Peter Laban**

**IIED**

INTERNATIONAL  
INSTITUTE FOR  
ENVIRONMENT AND  
DEVELOPMENT

**Dossier No. 35  
juin 1992**

Cet article est basé sur une présentation faite au symposium international sur *Les systèmes de gestion pour une agriculture durable en Afrique sous-saharienne*, tenu du 28 octobre au 1er novembre, 1991. Il est publié avec l'aimable accord de l'Institut Royal des Tropiques, Amsterdam, Pays-Bas. Les débats de ce symposium seront publiés dans une série de bulletins sur le développement des systèmes de gestion d'environnement; la version révisée de cette communication sera publiée dans un bulletin intitulé: *Expériences de terrain avec la gestion communautaire des ressources en Afrique*.

#### *Les Auteurs*

Ibrahima Guèye est Directeur-adjoint du Service forestier du Sénégal; forestier de profession, il a plusieurs années d'expérience dans la foresterie communautaire et l'agroforesterie.

Peter Laban a travaillé longtemps sur la gestion des ressources naturelles et la foresterie communautaire en Inde, au Népal et dans la région sahélienne. Actuellement, il est spécialiste d'environnement au Centre international agricole à Wageningen, aux Pays-Bas

# **Des bois de villages à la gestion du terroir villageois en Afrique de l'Ouest**

**Ibrahima Guèye  
Peter Laban**

## Des bois de villages à la gestion du terroir villageois

par

Ibrahima Guèye, Ministère du Développement et de l'Hydraulique,  
Dakar, Sénégal et Peter Laban, International Agricultural Centre (IAC),  
Wageningen, Pays-Bas

### RESUME

Ce document présente diverses expériences dans les Etats francophones d'Afrique de l'Ouest d'approches consistant à impliquer la population locale dans la gestion des ressources naturelles. La plupart des expériences proviennent de programmes dits de foresterie communautaire entrepris par les Services Forestiers avec le concours d'agences bilatérales et multilatérales. Le développement de ces approches a débuté vers la fin des années soixante-dix et, au cours de la dernière décennie, la concentration initiale sur les bois de villages a évolué vers une plus grande variété d'activités liées aux arbres, qu'il s'agisse de la création de pépinières associant la culture d'arbres et de légumes, d'autres systèmes agroforestiers ou encore de la gestion de la végétation naturelle. Au cours des cinq dernières années, il a été accordé une attention croissante au besoin d'intégrer la gestion forestière au système global d'aménagement des terres. Cette évolution s'est traduite par l'émergence d'un concept désormais connu sous le nom de "Gestion du Terroir Villageois" (GTV). Cet article étudie en détail les accomplissements et déboires ainsi que les faiblesses, forces et limitations des deux approches. Il en conclut que l'approche de foresterie communautaire participative apporte une contribution nécessaire à la gestion intégrée des terres et autres ressources naturelles. Il convient notamment d'accorder plus d'attention à l'organisation et au renforcement de groupements villageois et aux politiques visant à la responsabilisation au niveau local en matière de gestion durable des ressources naturelles. En guise de conclusion, il est pertinent de dire que la foresterie communautaire et la gestion du terroir villageois font partie intégrante d'un processus de longue haleine qui pourrait s'inspirer d'un proverbe malien: "Nous sommes pressés, par conséquent il nous faut savoir marcher lentement".

## 1. Introduction

### 1.1 Remarque générale

Cet article présente les expériences acquises en Afrique de l'Ouest en matière de gestion locale des ressources naturelles. Il rend compte des développements de nature générale en foresterie communautaire et en Gestion de Terroir Villageois dans des pays francophones du Sahel, mais il se base sur l'expérience personnelle des auteurs, acquise au Sénégal et au Burkina Faso pendant plus de dix ans. L'article espère accroître la compréhension des complexités, des contraintes et du potentiel des approches tant sectionnelles que plus globales en matière de gestion de l'environnement au niveau local.

### 1.2 Contexte

Depuis 1968, le Sahel connaît une sécheresse chronique. Dans les années 70, la couverture végétale qui consistait essentiellement de savanne arborée et arbustive, occupait encore plus de 50% des terres, mais il est estimé qu'au Burkina Faso 50 000 ha sont déboisés chaque année à des fins agricoles (100 000 ha au Sénégal et 300 à 400 000 ha au Mali). La forte croissance démographique (2,7%/an) oblige la population à cultiver de plus en plus de terres marginales. La dégradation des terres qui en découle se trouve aggravée par la pluviométrie faible et irrégulière, par le surpâturage, et par le manque de jeunes bras valides (migration vers les villes et pays voisins), capables de mettre en oeuvre des mesures traditionnelles de conservation des sols. Hormis le défrichement à des fins agricoles, le surpâturage et la sécheresse, la surexploitation des forêts pour l'obtention de bois de chauffe et autres produits forestiers est également une cause importante de déboisement et de réduction de la capacité de reconstitution de la végétation naturelle. Pour illustrer ce problème, il suffit de considérer la situation préoccupante dans les capitales où les masses démunies de la population urbaine doivent désormais dépenser 20 à 30% de leur revenu à l'achat de bois de chauffe, tandis que dans les zones rurales, les femmes passent de plus en plus de temps à la recherche de bois de chauffe. Au Burkina Faso, la surexploitation de la couverture boisée qui en résulte (1,35 millions m<sup>3</sup>/an) correspond plus ou moins au stock de bois total de 80 000 ha de terres forestières (Visser, 1986).

### 1.3 Evolution de la foresterie communautaire vers la Gestion de Terroir Villageois

A la fin des années 70, suite aux résultats décevants des plantations "industrielles" à grande échelle entreprises auparavant, c'est une approche de foresterie communautaire qui fut adoptée. Ces plantations à grande échelle furent la première

réponse face aux processus de dégradation des terres et aux pénuries de bois de chauffe aggravées par les sécheresses qui ont sévi depuis 1968. Le CILSS (Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse) et le Club du Sahel jouèrent un rôle important pour attirer l'attention des Sahéliens et des donateurs sur ces problèmes. Afin de mener à bien ces plantations à grande échelle, de vastes bandes de terre furent débarrassées de leur forêts naturelles, tandis que des coûts récurrents élevés, un haut niveau de mécanisation, une intégration médiocre du projet aux activités ordinaires du service forestier et, surtout, le manque de participation des villages alentour contribuèrent à leur manque de succès. La prise de conscience accrue du besoin de faire participer activement les populations rurales à ce type d'activités déboucha en 1979 sur la mise en oeuvre du premier de deux projets forestiers villageois au Burkina Faso, avec le soutien de la Suisse et des Pays-Bas. Ces projets, qui sont maintenant opérationnels dans 15 provinces, sont coordonnés par le Service Forestier dans lequel ils sont intégrés. Au Sénégal, une approche semblable a vu le jour en 1982 dans un programme de reboisement communautaire dans le bassin arachidier (PRECOBA, Fatick), financé par la Finlande et réalisé par le Gouvernement et la FAO. Désormais, dans quelque 8 districts différents du Sénégal, des projets semblables de foresterie villageoise ont été mis en place, comme dans d'autres pays sahéliens. La foresterie communautaire ou villageoise est devenue une priorité importante des services forestiers, qui se traduit par un grand nombre de projets de foresterie communautaire dans les pays en question avec le concours de la FAO et de donateurs bilatéraux. Dans l'ensemble, ces projets ont pour but:

- L'obtention d'un niveau important d'autonomie des communautés rurales en matière de gestion des ressources naturelles au sein de leur propre terroir.
- La protection, la reconstitution et la gestion de la végétation naturelle dans les provinces où ces projets interviennent.
- L'approvisionnement en produits forestiers (bois de chauffe, bois d'oeuvre, fourrage, fruits et autres) nécessaires aux populations rurales et urbaines.
- Un environnement de meilleure qualité au sein même du village et autour de celui-ci (ombre, micro-climat, lutte anti-érosive, etc).
- La consolidation institutionnelle des services forestiers provinciaux et nationaux afin de les rendre plus capables de contribuer au développement rural.

Si lors des phases initiales des projets de foresterie communautaire, la gestion des ressources naturelles et l'intégration des activités forestières dans un contexte global d'aménagement des terres s'avéraient déjà être une préoccupation majeure, les activités étaient essentiellement tournées vers la plantation d'arbres. Pendant les premières années, ceci prit essentiellement la forme de bois de villages mais d'autres formes de foresterie, notamment la plantation de haies vives, de brise-vents et l'agro-foresterie, sont devenus de plus en plus importantes.

Dans la deuxième moitié des années quatre-vingts, il est devenu de plus en plus

évident, tant au sein du département des eaux et forêts que dans d'autres services, que les approches mises au point jusqu'ici étaient par trop sectorielles pour être efficaces. Elles furent donc remises en cause pour la plupart dans le cadre des projets de foresterie communautaire mentionnés plus haut par le biais d'une auto-évaluation et d'une auto-critique. Dès 1982, des outils pédagogiques de vulgarisation avaient déjà été définis par le service forestier du Burkina Faso, dans le but de sensibiliser les populations rurales au besoin d'une gestion globale de leur terroir. La question de gestion intégrée des ressources naturelles du village, qui dans cet article prend le nom de Gestion du Terroir villageois par souci de brièveté, fut reprise par des projets de développement rural intégré et elle gagna une certaine influence politique car cette approche fut adoptée par des agences de financement importantes, telles que la Banque Mondiale. Cette dernière est tout particulièrement à l'origine de l'importance que les pays sahéliens accordent désormais à ce sujet.

Si, par souci de clarté de présentation, cet article présente les approches de foresterie communautaire et de Gestion de Terroir villageois sous différents chapitres, il convient de souligner qu'il s'agit d'éléments complémentaires au sein d'un seul et même processus global, selon lequel la gestion des terres d'un village se trouve tout naturellement précédée d'une concentration sur la foresterie communautaire.

## 2. Evaluation de l'approche de foresterie communautaire

### 2.1 Développement de l'approche

Les interventions en matière de gestion des ressources naturelles en Afrique de l'Ouest qui ont vu le jour dans les années 70, ont accordé une importance marquée à la couverture boisée. Les programmes furent essentiellement mis en œuvre par les services forestiers avec le concours de donateurs bilatéraux et de la FAO. Les éléments fondamentaux de cette approche sont les suivants:

1. Une méthode participative visant à *sensibiliser* les populations rurales à la dégradation de l'environnement et, au besoin, à prendre des mesures correctives pour améliorer la situation dans leurs milieux environnants immédiats.
2. La *vulgarisation* des techniques de plantation d'arbres, de pépinières, d'agro-foresterie et de conservation des eaux et des sols par le Service forestier.
3. Un soutien par le biais de la *formation professionnelle et de la supervision* du personnel chargé de la vulgarisation des techniques forestières par des encadreurs plus expérimentés et assistants techniques.
4. Un soutien apporté au Service Forestier par des instituts régionaux, tels que le CESAO (Centre d'Études Socio-économiques en Afrique de l'Ouest) et

le GRAAP (Groupe de Recherche et d'Appui à l'Autopromotion Paysanne), pour le premier en matière de formation du personnel aux méthodes de vulgarisation et pour le second par la mise au point d'outils pédagogiques destinés à la sensibilisation des populations et à la vulgarisation forestière.

5. Un soutien apporté au Service forestier par des bailleurs de fonds : consolidation institutionnelle, renforcement des infrastructures et assistance technique.

L'intérêt tout particulier de cette initiative réside dans l'approche pédagogique et participative ("Vivre dans un Environnement Vert) adoptée par GRAAP pour sensibiliser la population à la dégradation de l'environnement et pour mobiliser les villageois à entreprendre des activités autonomes leur permettant de maîtriser la gestion des ressources naturelles de leur terroir. L'approche comporte un processus d'OBSERVATION (ce qui se passe et s'est passé du point de vue de leur environnement), de REFLEXION (sur les causes et les conséquences; une analyse du problème) et d'ACTION (décider des actions qu'ils peuvent entreprendre eux-mêmes). Cette approche dynamique de groupe est renforcée par des outils de visualisation sous forme de flanellographes et de guides d'instruction détaillés destinés au personnel de vulgarisation. Il s'agit donc d'un élément très important d'un processus de prise de décision, participatif en principe, que l'on peut décrire comme suit (CESAO, Burkina Faso):

- 1) Connaissance du milieu
- 2) Identification et expression des problèmes rencontrés par les villageois
- 3) Sélection et analyse des problèmes mentionnés par les villageois
- 4) Recherche de solutions avec les villageois
- 5) Prise de décision et identification des actions à entreprendre par les villageois
- 6) Evaluation des actions avec les villageois

À chaque étape du processus, trois questions importantes sont à soulever: Que faire? Pourquoi? Comment? (Compaoré, 1991).

Les tâches de sensibilisation des populations ont été essentiellement entreprises par le personnel d'intervention sur le terrain du Service Forestier; au Burkina Faso, les encadreurs des Organisations Régionales de Développement (ORD) para-étatiques ont apporté leur collaboration. Malheureusement, en raison du sens de priorité et de motivation insuffisant de ces ORD, des innombrables autres tâches dont ces encadreurs ont la charge, cette collaboration s'est quasiment arrêtée à la fin des années 80. L'intensité de la vulgarisation n'était guère élevée en raison du manque du personnel; en principe, un agent forestier était chargé de couvrir 15 à 30 villages. Dans plusieurs cas, le personnel détaché sur le terrain était assisté d'agents supplémentaires rémunérés directement par les projets financés par des



bailleurs de fonds.

C'est essentiellement le second élément de cette approche qui a subi des changements marqués en termes d'orientation et, depuis 1985, un nouvel élément important est venu s'y ajouter: la participation active d'intermédiaires au niveau du village, souvent appelés "paysans forestiers" qui, sans être rémunérés par le projet ni par le service forestier, jouent le rôle de relais entre les agents du gouvernement et les villageois pour mettre en valeur les activités forestières (plantation d'arbres, pépinières, protection des forêts, foyers améliorés). Jusqu'en 1983/84, les activités étaient essentiellement tournées vers les bois de villages. Au milieu des années 80, on a assisté à un changement radical d'orientation, prônant la diversification des activités, qui passèrent ainsi de la foresterie communautaire à l'agroforesterie, de pépinières gouvernementales à des pépinières villageoises, de bois de villages à toute une gamme d'autres activités liées aux arbres: brise-vent, haies sur le périmètre des parcelles, jardins maraîchers, pépinières d'arbres, renforcement végétatif des mesures de conservation des eaux et des sols, protection et gestion de la végétation naturelle/de la forêt, protection de la reconstitution des espèces indigènes précieuses sur les terres cultivées (*Acacia albida*, *Butyrospermum paradoxum*, *Parkia biglobosa*) et autres pratiques agroforestières.

Maintenant, après plus de 10 ans d'expérience pratique, l'approche peut se caractériser, par les points de repère suivants:

- Promotion d'un niveau élevé d'*auto-suffisance* au niveau de la gestion des ressources naturelles au sein d'un village; le concept d'auto-suffisance implique la durabilité et la prise en charge par la communauté de ces mesures de gestion.
- Promotion et développement de *micro-projets*, accessibles aux villageois, sur la base de l'utilisation des ressources et des connaissances locales, qui s'intègrent à leur vie quotidienne.
- Promotion d'activités forestières qui répondent aux besoins les plus pressants (agriculture, eau, élevage, etc.) - qui donnent des résultats immédiats ou à court terme et qui associent ces résultats à des objectifs à plus long terme.
- Mise en évidence de la nécessité d'une *participation active* au processus de prise de décision, de planification, d'exécution, de partage des bénéfices et d'évaluation par les groupes cibles principaux.
- Limitation ou même *suppression des récompenses externes* (nourriture, clôtures métalliques, subventions monétaires etc.) en faveur d'actions parallèles (puits, cultures maraîchères) et incitations structurelles (législation et structures de prix favorables, etc.).
- Promotion des activités individuelles et collectives en association avec des groupements villageois mais en mettant tout particulièrement l'accent sur des

*activités mixtes individuelles et collectives.*

- Association des femmes, dans toute la mesure du possible, en encourageant la participation de leurs organisations traditionnelles.
- Association des communautés locales à l'exploitation des forêts et leur *responsabilisation* à cet égard.
- Promotion d'une recherche participative de solutions/technologies nouvelles.
- Promotion des petites entreprises forestières (transformation des fruits locaux, menuiserie, etc.).
- Mise en place d'un programme de *formation* aux techniques et à la gestion forestières destiné aux populations locales.
- Admission du fait que de telles approches ne peuvent être efficaces que dans la mesure où elles sont *soutenues par les politiques nationales* en matière de législation, de fixation des prix, d'éducation, de recherche, de vulgarisation, de planification et de gestion.

## 2.2 Accomplissements et déboires de la foresterie communautaire

La mise en oeuvre de l'approche GTV n'est que très récente et il est donc difficile de l'évaluer dès à présent. Ce paragraphe se concentrera donc essentiellement sur les succès et les échecs des approches de foresterie communautaire. A ce titre, il convient de noter que le niveau de réussite ou d'échec dépend en fait de l'angle de considération adopté; ainsi par exemple, la réalisation de 60% d'un objectif peut être qualifiée de réussite comparée à un résultat de 5% obtenu peut-être dix ans auparavant, mais devient un échec si l'on considère le taux de réussite de 100% souvent escompté.

### 2.2.1 Accomplissements

Il est possible de faire mention des accomplissements suivants qui pour la plupart sont difficiles à quantifier et soulignent le rôle de la foresterie communautaire dans une stratégie à long terme vers une gestion des ressources naturelles au niveau local et non dans un projet productif à court terme.

- Bien que la plantation d'arbres dans les villages n'ait pas donné tous les résultats escomptés au départ pour ce genre de programmes, il n'empêche que, depuis la fin des années 70, elle a augmenté considérablement sous de multiples facettes, et elle est devenue une composante intrinsèque d'un grand nombre d'activités de développement dans la région Soudano-Sahélienne; et ceci malgré maintes contraintes, comme nous le verrons plus loin.
- Les programmes de plantation d'arbres ont joué un rôle important dans la sensibilisation des populations locales à la dégradation de l'environnement dans leur village, tant et si bien qu'elles ont pris en charge activement des

mesures visant à freiner ce processus.

- Les effets de ce type de programmes de sensibilisation à long terme ne seront pas visibles à court terme. Néanmoins, différentes études sociologiques (CESAO, 1984, YAMEOGO, 1985; KEMPFEN, 1986) tendent à indiquer un début d'évolution dans les attitudes.
- Les programmes de foresterie communautaire ont contribué à la responsabilisation des habitants du village en matière de gestion des ressources naturelles au niveau local et au renforcement, plus particulièrement, des groupements féminins.
- Il est possible de remarquer une dissémination importante des pépinières villageoises, notamment là où la distribution gratuite de plants a été abandonnée.
- La diversification des activités forestières est un accomplissement majeur des projets de foresterie communautaire au Sahel: des bois de villages initiaux, on est désormais arrivé à différentes formes d'agro-foresterie, à une utilisation multiple des jardins, à la gestion de la forêt naturelle.
- Les programmes de foresterie communautaire ont contribué de façon marquée au changement des attitudes chez les agents forestiers - ils ne sont plus des gardes forestières répressives mais sont devenus des participants au développement rural - et aux efforts pour rompre le carcan qui isolait jusqu'ici le Service forestier et pour intégrer la foresterie à d'autres activités d'aménagement.
- Des changements considérables dans les politiques forestières ont été proposés, notamment au Sénégal avec le Code forestier, pour donner aux groupes d'utilisateurs des responsabilités de gestion et des droits d'usufruit sur des forêts naturelles appartenant à l'Etat.
- Des activités de foresterie communautaire sont désormais entreprises dans plus de 3000 villages du Burkina Faso (sur un total de quelque 7500 villages), dans 1000 à 1500 villages du Sénégal et dans plus de 1000 villages du Mali.
- Au Sénégal comme au Burkina Faso, la vulgarisation de la foresterie s'est institutionnalisée par la création de cellules spécifiques au sein des départements des Eaux et Forêts.

### 2.2.2 Déboires

Après l'enthousiasme des années initiales, la médiocrité des résultats physiques obtenus (nombre de bois de villages et d'arbres plantés) a transformé la déception en critique. Les principaux échecs des programmes de foresterie communautaire sont :

- Peu d'impact sur les processus de dégradation de l'environnement (compactage du sol, érosion en nappes et ravinement, désertification).

- Peu d'impact sur le rétablissement de l'équilibre entre la production et la consommation de bois de chauffe.
- Inaptitude à répondre aux besoins et aux priorités majeurs des paysans.
- Approche trop sectorielle, qui ne se penche que sur les problèmes et les activités liées aux arbres.

Toutefois, il convient de préciser que la plupart de ces échecs sont à replacer dans un contexte d'attentes quelque peu irréalistes ou de postulats erronés au début du projet.

Il est certes tout à fait irréaliste d'espérer que des micro-projets comme la plantation d'arbres au niveau d'un village, puissent parvenir à freiner les processus de dégradation de l'environnement qui se produisent à une échelle **si** combien plus grande. Il est tout aussi irréaliste de s'imaginer que le bois provenant des arbres ainsi plantés, étant donné la marginalité des conditions écologiques (sols pauvres, pluies rares, faible capacité de charge) et les niveaux de prix extrêmement bas, puisse compenser rapidement l'augmentation de la consommation en bois de chauffe. (Un bois de village d'1 ha suffirait tout juste à fournir du bois de chauffe pour l'année à 1 ou 2 personnes; plus de 90% du bois de chauffe provient de la végétation naturelle). En ce qui concerne l'aptitude à répondre aux priorités majeures des populations, il est bon de se demander s'il s'agit vraiment d'un échec ou plutôt d'une contrainte, certes très importante, mais inhérente à tout programme soucieux de protéger l'environnement et dont les objectifs à long terme s'opposent quelque peu au besoin de bénéfices directs à court terme, même dans les conditions de vie très marginales des paysans du Sahel. Néanmoins, comme dans tout autre processus d'apprentissage, des erreurs ont indubitablement été commises dans le développement des interventions qui ont fait qu'elles n'ont pas atteint tous les résultats escomptés.

## 2.3 Facteurs qui influencent l'efficacité de l'approche de foresterie communautaire

### 2.3.1 Faiblesses

Malgré les accomplissements et les points forts de cette approche, il est possible de déceler un certain nombre de faiblesses qui expliquent pourquoi les attentes initiales n'ont pas été satisfaites.

- Les programmes sont trop souvent partis du principe que les villages sont des unités *homogènes* et par conséquent, ils n'ont pas tenu compte de l'existence de différents groupes, ayant chacun leurs besoins propres, leurs priorités respectives et souvent même des intérêts contradictoires. Ceci s'explique en partie du fait de l'impatience des autorités nationales, et tout particulièrement des donateurs, qui souhaitent obtenir des résultats rapides, tangibles et quantifiables, mais aussi en raison du manque d'informations

disponibles concernant les réalités villageoises. Ce point pourrait être amélioré si l'on accordait dès le départ beaucoup plus d'attention à l'identification et à la sélection de groupes cibles adaptés.

- Il existe encore *peu d'actions visant à renforcer les organisations rurales* devant être impliquées dans les programmes de foresterie rurale. Il ne fait aucun doute qu'il existe trop peu d'informations et de connaissances au sein du service forestier et des projets en ce qui concerne les processus de participation, d'organisation et de responsabilisation à l'intérieur des communautés villageoises et sur les connaissances locales et les aptitudes des populations en matière d'utilisation et de gestion des arbres et de la végétation naturelle. La participation et la prise de décision directes dans la conception des activités villageoises ont besoin d'être accentuées davantage.
- L'outil pédagogique visant à renforcer la GTV (*Etre Maître de son Terroir*), mis au point par le GRAAP en 1982, s'est avéré à l'époque être trop difficile à gérer par le personnel forestier d'encadrement. Ce n'est que dans la seconde moitié des années 80 que le concept fut raffiné pour qu'il puisse être utilisé comme outil de vulgarisation.
- *Les revendications et droits fonciers et forestiers* sont souvent mal définis ou imposent des contraintes sur les activités liées à la plantation d'arbres et/ou à la protection et à la gestion de la végétation naturelle. Les régimes fonciers et forestiers, ainsi que leurs contraintes et leur potentiel pour la foresterie communautaire et la GTV, doivent être étudiés de façon beaucoup plus approfondie et sous différentes situations socio-économiques et écologiques.
- Les restrictions importantes imposées par les *capacités de charge basses ou très basses* sur la production agricole, le développement de l'élevage, les cultures forestières et les systèmes agro-forestiers ont rarement été prises en compte dans le cadre du développement de nouvelles interventions. Des études récentes soulignent que le potentiel en matière d'agro-foresterie dans la zone Soudano-Sahélienne est beaucoup plus limité qu'on ne se l'était imaginé au départ (KESSLER, 1991).
- L'insuffisance des *recherches participatives sur les interventions techniques appropriées* n'a pas permis la mise au point d'une gamme variée de solutions à proposer aux paysans, qui soient dans leurs possibilités et qui les intéressent. Au lieu de cela, surtout dans la première moitié des années 80, seul un très petit nombre d'activités pouvaient être proposées aux paysans, et celles-ci s'avéraient finalement être peu attrayantes ou irréalisables.
- Dans le même temps, la *distribution gratuite de plants* par le service forestier n'a pas encouragé les paysans à se livrer à la production privée de plants. Dans la plupart des pays, cette question est actuellement à l'étude.

### 2.3.2 Forces

Mis à part les accomplissements mentionnés plus haut, il convient de souligner d'autres points forts de l'approche de foresterie communautaire, telle qu'elle est mise en oeuvre dans les pays francophones sahéliens d'Afrique de l'Ouest.

- L'influence très importante et très positive sur la vulgarisation forestière des *méthodes et outils* pédagogiques et souvent très *participatifs* mis au point par le CESAO et le GRAAP au Burkina Faso (voir para. 2.1.1). Ces méthodes sont désormais utilisées dans un grand nombre d'autres programmes soutenus par la FAO et par des agences bilatérales au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.
- L'introduction des *paysans forestiers* a nettement facilité les contacts réguliers avec les villageois et a contribué au développement des activités au niveau des exploitations.
- Par le biais de programmes de foyers améliorés et grâce au nombre important d'animatrices (personnel féminin de vulgarisation), *les intérêts des femmes dans le domaine de la foresterie* sont mis en évidence. Au Sénégal par exemple, les groupements féminins constituent un moyen important de promouvoir les activités liées aux arbres (bois de villages et jardins à usage multiple).
- *La formation par stages de courte durée*, tant du personnel de l'encadrement (venant du service forestier mais aussi d'autres services) que des villageois, est un atout important du programme dans son ensemble.
- Enfin, et ce n'est pas à négliger, il faut mentionner la *flexibilité intégrée à cette approche*, qui a contribué à la naissance d'un processus évolutif allant des faux-pas initiaux à une période d'apprentissage pour ensuite arriver à la réadaptation, processus qui a rendu possible la transition permettant de passer de simples bois de villages à un système de gestion de terroir villageois.

### 2.3.3. Contraintes

Hormis les faiblesses internes mentionnées plus haut, il existe un nombre important de contraintes extérieures qui ne peuvent pas être aisément influencées par un programme de foresterie communautaire, à savoir:

- La divagation du bétail, notamment pendant la saison sèche, est un problème important qu'il est encore quasiment impossible de résoudre et qui rend très difficile la protection des arbres plantés individuellement et des bois de villages ainsi que la reconstitution de la végétation naturelle. Il n'y a pas si longtemps encore, les bois de villages étaient protégés par des grillages, mais il s'agit là d'une méthode très coûteuse; par conséquent, ce n'est pas une solution durable. On recherche actuellement d'autres solutions

mais la plantation de haies vives ne semble réaliste que pour des parcelles de très petite taille, par exemple un jardin maraîcher ou une pépinière villageoise. Le contrôle des déplacements des animaux par l'homme, comme il est pratiqué avec beaucoup de succès dans le sous-district de Meonane au Sénégal, est une autre possibilité permettant de protéger les jeunes pousses. Toutefois, cette méthode exige un haut niveau d'organisation au sein du village.

- Bien que de nouvelles propositions aient été formulées (Sénégal, Burkina Faso), la législation forestière reste encore très inadaptée. Elle n'encourage ni la plantation d'arbres ni la gestion villageoise des forêts; il n'est pas offert aux paysans les garanties nécessaires quant aux droits et aux bénéfices qu'ils pourraient tirer des arbres plantés et des forêts.
- Il existe des conflits d'intérêts absolument fondamentaux entre les populations urbaines (prix bas) et les paysans (prix justes traduisant les coûts d'investissement et de production). Dans la plupart des pays d'Afrique, les prix au producteur sont trop bas et encouragent rarement les paysans à se lancer dans des investissements à long terme pour la mise en valeur des terres. L'influence importante des structures de prix et des subventions, tant dans le secteur agricole que dans celui de l'élevage et de la foresterie, est certainement très sous-estimée. La situation actuelle (subventions élevées destinées au secteur agricole et bas prix pour les produits forestiers) n'encourage aucunement les initiatives privées de plantation d'arbres ou de gestion de végétation naturelle et se solde par un empiètement toujours plus grand de l'agriculture sur des terres souvent marginales.
- L'installation de pépinières villageoises pose des problèmes importants, notamment l'accessibilité de l'eau (de fait, nombreux sont les villages qui ne peuvent même pas accéder à des points d'eau potable dans leur environnement immédiat).
- Le niveau de connaissance et d'expérience des vulgarisateurs est souvent médiocre, tant du point de vue pédagogique que du point de vue technique. Simultanément, ils sont forcés d'opérer dans un environnement social qui leur impose des contraintes spécifiques qui ne sont pas toujours reconnues par leurs supérieurs. De ce fait, il leur est souvent difficile de jouer leur rôle d'intermédiaire pour résoudre les problèmes villageois. En outre, la formation au sein des écoles forestières demeure classique et n'accorde qu'une attention très limitée aux aspects touchant au développement rural et aux techniques de vulgarisation.
- Dans la plupart des pays, mais tout particulièrement au Sénégal, les populations rurales, sont très rarement impliquées dans l'exploitation officielle des ressources forestières sur leurs propres terres. Cette activité se trouve généralement monopolisée par des entreprises et des coopératives essentiellement urbaines pour la production de charbon de bois, ce qui entraîne la frustration de la population locale et sa démotivation vis-à-vis de

la protection de ces ressources. Toutefois, au Sénégal et ailleurs, des réformes sont en cours qui visent à impliquer la population vivant autour de réserves forestières naturelles dans la gestion de ces forêts et, par conséquent, dans l'exploitation de leurs produits.

- Enfin il convient de mentionner les problèmes associés à l'organisation des activités, à tous les niveaux. La collaboration institutionnelle est souvent mal définie, sinon inexistante. La faible coordination des interventions dans les zones rurales par les services gouvernementaux, les ONG et les projets, qui découle de l'absence d'une stratégie nationale intégrée en matière de développement rural, débouche sur une utilisation médiocre des ressources humaines et matérielles et sur une gestion des terres désorganisée.

### 3. Suggestions d'approches de "Gestion de Terroir Villageois"

#### 3.1 Remarque générale

A partir du milieu des années 80, on a assisté à l'émergence d'un souci croissant au sein de nombreux programmes de foresterie au vu du caractère trop sectoriel de la gestion des ressources naturelles. Dans le même temps, l'échec d'un grand nombre de projets de développement agricole (souvent axés sur une seule culture, par ex. le coton ou les arachides) et les circonstances complexes liées à la gestion des pâturages et à la densité toujours accrue du bétail furent à l'origine de nouveaux concepts prônant l'adoption de l'approche dite de "Gestion du Terroir Villageois" (GTV). Cette nouvelle approche est désormais vivement encouragée, et même poussée, par d'importantes agences de financement comme la Banque Mondiale et la CCCE (Caisse Centrale de Coopération Economique, France). Des financements considérables (et un grand nombre de conditions!) devraient permettre de ré-orienter le développement agricole dans la région. Des programmes importants ont été récemment lancés (1990/1991), au Burkina Faso, au Mali, au Sénégal et au Niger. Un certain niveau d'expérience a d'ores et déjà été acquis par le biais de projets GTV pilotes financés par la Banque Mondiale, par des activités pilotes entreprises dans le cadre de projets de foresterie rurale financés par des agences bilatérales au Burkina Faso et par le projet de développement du coton au Mali; toutefois, il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de la GTV sur le terrain. Dans les paragraphes suivants, nous donnerons une description sommaire du concept de GTV et de sa mise en oeuvre.

#### 3.2 Gestion de Terroir Villageois/PNGT

D'après le "Programme national de Gestion des Terroirs" ou PNGT, financé par la Banque Mondiale au Burkina Faso, l'approche de Gestion des Terroirs Villageois est une méthodologie participative, décentralisée et multisectorielle qui



utilise la notion de terroir villageois, géré par un groupement villageois responsable, dans le but d'exploiter les ressources naturelles de façon à assurer leur durabilité (PNGT, 1991). Le PNGT, dont la mise en oeuvre et la coordination sont assurées par le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, vise à créer les conditions propices à la planification locale des ressources naturelles et à responsabiliser les communautés rurales. Le PNGT envisage les 7 étapes suivantes:

1. Sensibilisation des populations  
Analyse avec les villageois des causes et des conséquences de la dégradation des ressources naturelles; explication des buts, de l'approche, des méthodes prônés par la GTV et du rôle possible que pourraient jouer la communauté, le gouvernement et les ONG.
2. Diagnostic  
Évaluation, avec les villageois de leurs ressources, de leurs besoins, de leurs problèmes: détermination des limites du terroir; étude détaillée des aspects socio-économiques de la communauté, y compris les différents groupes sociaux, le régime foncier, l'organisation communautaire et les infrastructures; analyse des conditions écologiques; inventaire des ressources naturelles et des droits de propriété et d'usufruit correspondants; évaluation des terres, analyse des systèmes de production et de conservation des sols ;synthèse de diagnostic à faire approuver par la communauté.
3. Organisation sociale de la communauté  
Sensibilisation au besoin d'organiser la communauté de manière consensuelle; création de comités villageois chargés de la GTV.
4. Conception d'un plan GTV  
Sur la base du diagnostic ci-dessus, il est dressé un plan GTV qui présente les interventions sélectionnées, leurs objectifs, les résultats et bénéfices escomptés et leurs coûts estimatifs. Ces interventions devront, en principe, porter sur les ressources naturelles (terres, eau, végétation). Le plan GTV comprend également une division du terroir en différentes zones. L'ensemble du processus de conception est effectué en consultation avec les villageois concernés et le plan GTV sert demander le financement requis.
5. Etablissement d'un contrat de gestion entre la communauté et le gouvernement  
Le plan est préparé et discuté avec l'ensemble de la communauté afin de veiller à ce qu'il soit compris et accepté par tous. Une fois le plan adopté, il est soumis au gouvernement à des fins de soutien technique et financier. Si le plan est approuvé par le gouvernement, un contrat est alors rédigé et

signé par chacune des parties. Le financement du plan doit provenir des cotisations de la communauté, de prêts et de subventions.

6. Exécution

La communauté villageoise est soutenue par les services du gouvernement et des ONG pour la mise en oeuvre du plan GTV par le biais de mesures de formation, de vulgarisation et d'assistance administrative, juridique et financière.

7. Suivi et évaluation

Les préoccupations essentielles sont: la mise en oeuvre du projet et son impact sur les ressources naturelles du village; les conséquences socio-économiques (comités villageois efficaces; représentation de tous les groupes sociaux au sein de ces comités; sensibilisation et participation); la définition des limites du terroir et de la répartition zonale des terres, etc.

Le développement d'institutions locales performantes est considéré comme étant des conditions essentielles au succès de ce programme. L'approche a été mise à l'épreuve par le biais de 7 projets pilotes au Burkina-Faso depuis 1987 et elle est devenue opérationnelle à plus grande échelle en 1991.

### 3.3 La gestion de Terroir Villageois et les Services forestiers

Comme mentionné plus haut, le concept de GTV trouve ses origines dans les programmes de foresterie communautaire mis en oeuvre par le passé. Dès 1982, des outils de vulgarisation avaient d'ores et déjà été développés par le service forestier du Burkina Faso pour sensibiliser les populations rurales au besoin d'une gestion globale de leur terroir (GRAAP: "Etre Maître de son terroir"). Au Sénégal, des matériaux semblables ont été développés depuis 1986. Le concept a été encore valorisé par un groupe consultatif présidentiel au Burkina Faso, ce qui a réussi à attirer l'attention d'institutions de financement importantes.

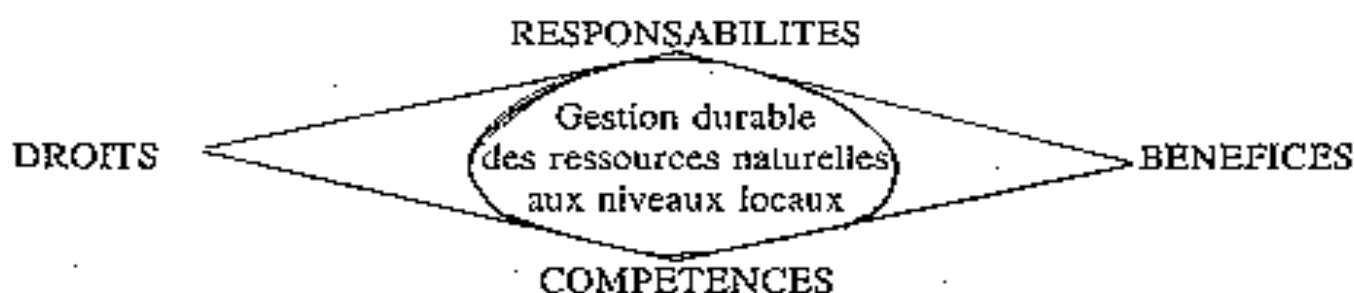
Le concept de GTV a été encore perfectionné (Kaboré, et al., 1987; PAFT/Sénégal, 1990; MET/Burkina-Faso, 1991) et expérimenté (Bognetteau, E. et al., 1989) par le biais de projets mis en oeuvre par le service forestier. S'appuyant sur l'approche participative en matière de foresterie villageoise il met l'accent sur la nécessité d'intégrer la foresterie et les activités liées aux arbres dans d'autres interventions d'aménagement du terroir afin d'aboutir à une gestion durable des ressources naturelles du village. Pour mieux comprendre le concept de GTV, il convient de considérer trois notions importantes:

- a. L'organisation spatiale du terroir villageois (en petites unités de gestion qui peuvent être classées en deux catégories distinctes: une zone sylvo-pastorale, où les activités agricoles sont rares et une zone agro-sylvo-pastorale, où prédomine l'agriculture).
- b. La gestion dynamique des ressources naturelles (du fait des changements au fil du temps en raison des variations saisonnières, du potentiel de production, des besoins de périodes de jachère, des modifications du régime foncier, etc.). La gestion dynamique repose également sur l'hypothèse que des activités différentes (agriculture, élevage, foresterie) sont souvent menées de front par le même paysan. Dans le domaine de la foresterie, il convient de distinguer deux principaux types d'intervention, à savoir:
- la gestion de la végétation naturelle/des forêts dans la zone sylvo-pastorale;
  - des systèmes essentiellement, mais non exclusivement, agro-forestiers, dans la zone agro-sylvo-pastorale.
- c. La responsabilisation collective et individuelle des populations villageoises. Les villageois ont, pour une large mesure, perdu tout sentiment de responsabilité à l'égard de la gestion des ressources naturelles. Ils éprouvent souvent quelques incertitudes quant à leurs droits sur les terres et sur les arbres.

Le sentiment de responsabilité à l'égard de son terroir va de paire avec le sentiment "d'être maître de son terroir" par la prise en charge de devoirs, l'acquisition de droits et de moyens permettant d'exercer cette maîtrise. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, le village doit disposer:

- d'un pouvoir et de droits véritables;
- des compétences nécessaires;
- d'un intérêt économique;
- du désir de jouer ce rôle responsable; ce désir dépendra pour une large mesure des trois autres facteurs précédents.

## Conditions essentielles à la responsabilisation villageoise



### 3.4 Facteurs qui influencent l'efficacité de l'approche GTV

Les forces et les faiblesses de l'approche GTV proposée peuvent seulement être abordés en se rapportant aux propositions formulées dans les documents. L'expérience pratique est encore trop récente et trop minime pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions.

#### 3.4.1 Forces

- L'initiative qui vise à assurer une approche intersectorielle à l'aménagement du terroir, évitant ainsi de mettre en concurrence les différents services d'appui (gouvernementaux et non gouvernementaux).
- L'intégration de la plupart des enseignements tirés des expériences précédentes en matière de développement rural et de foresterie communautaire dans cette nouvelle approche. Les outils pédagogiques mis au point par le GRAAP seront également utilisés dans le cadre du PNGT au Burkina Faso.
- La participation de la totalité de la population du village dans l'approche GTV. L'accent mis sur la responsabilisation de la population villageoise à l'égard de la gestion des ressources naturelles.

#### 3.4.2 Faiblesses

- L'immense variation dans le temps et dans l'espace de la productivité des ressources naturelles dans les conditions particulières qui s'appliquent à la zone Soudano-Sahélienne. Il se peut que cette dynamique aille à l'encontre d'un zonage trop rigide des terres.
- Malgré le souci exprimé de garantir la participation des villages, la préoccupation majeure d'une agence donatrice comme la Banque Mondiale

semble être plutôt d'ordre technocratique: fixer des frontières délimitant les terroirs individuels; établir des zones fixes à l'intérieur même du terroir; l'établissement de comités villageois et la rédaction de contrats, promus par le programme. Le souhait d'établir rapidement des comités villageois pourrait s'avérer contre-productif, du fait qu'il existe un risque de voir des secteurs importants de la population villageoise estimer que les comités leur ont été imposés ou ne représentent que les intérêts d'une certaine partie de la population.

- Très peu d'attention a été accordée aux questions de "gender" et aux intérêts parfois contradictoires des hommes d'un côté et par femmes de l'autre.
- L'approche ne cherche pas suffisamment à associer les chefs traditionnels du village (chefs, religieux, etc.); ils jouent pourtant souvent un rôle important dans la prise de décision. Le développement et la consolidation des organisations communautaires est un processus de longue haleine qui exige des aptitudes dont la plupart des agences gouvernementales ne disposent pas. L'expérience acquise ailleurs, y compris en Inde (Laban et al., 1991), a démontré que ce point présente des difficultés même pour des ONG très professionnelles qui travaillent depuis longtemps dans la même zone. Néanmoins, il s'agit là d'une condition absolument fondamentale à tout développement durable au niveau du village. Le PNGT, tout comme d'ailleurs l'approche GTV des Services forestiers, n'accorde que très peu d'attention à la méthode qui permettrait d'assurer une telle organisation communautaire en termes de groupements villageois fonctionnels.
- Il n'est accordé aucune attention au besoin de promouvoir la création d'organisations intermédiaires, de préférence par les villageois eux-mêmes. Les organisations intermédiaires à l'échelon de plusieurs villages (regroupant un nombre assez important de villages, de 10 à 25) doivent être conçues comme des organisations qui ont la confiance des groupements villageois fonctionnels d'une part, mais aussi des organisations d'appui d'autre part (services gouvernementaux et ONG).
- Il demeure une question importante, à savoir dans quelle mesure il est possible d'espérer que des institutions différentes (gouvernementales et non gouvernementales) accepteront de collaborer étroitement.

#### 4. Implications et perspectives d'avenir

##### 4.1 Enseignements qui restent à tirer

- La principale erreur de jugement dans le postulat de départ a sans doute été de partir du principe que les populations rurales du Sahel considéraient la dégradation de l'environnement et, par voie de conséquence, la

plantation/protection d'arbres comme un problème prioritaire. Il faut admettre que ce n'est pas le cas et que la foresterie, les questions liées à l'environnement, la dégradation du terroir sont autant de problèmes à long terme qui revêtent une priorité bien moindre que l'eau (potable), la nourriture, les médicaments, un vélo ou une radio. On s'attarde trop peu à chercher à garantir que des bénéfices directs soient tirés des activités encouragées par les projets de foresterie. La foresterie communautaire, tout comme les programmes de gestion du terroir villageois, doit faire face à cette définition de priorités et trouver des moyens de faire correspondre les objectifs nationaux, souvent à long terme, à des avantages concrets immédiats pour les paysans.

- Dans le même ordre d'idées, il est erroné de croire qu'il est possible de demander aux paysans marginaux d'investir à long terme dans la plantation d'arbres et la conservation des eaux et des sols sans subvention aucune dans des situations où leur base de ressources tant socio-économiques qu'écologiques est très faible. De fait, ils n'ont pas de capitaux disponibles, tandis que les niveaux de production agricoles sont faibles. Dans le même temps, les rapports d'investissements forestiers sont négligeables du fait des prix très bas du bois. Un développement ultérieur d'approches devrait tenir compte de ces considérations et incorporer des modalités permettant l'usage judicieux de subventions spécifiques, notamment lorsqu'il est demandé aux paysans de mettre en oeuvre des interventions dont l'impact va au-delà de leur propre exploitation.

- Une concentration sur la végétation naturelle et non uniquement sur la plantation d'arbres aurait été beaucoup plus pertinente si l'on considère que la protection et la gestion de la végétation naturelle auront vraisemblablement plus d'impact sur la dégradation de l'environnement et contribueront de façon plus notable au comblement du vide qui existe entre la consommation de bois et la régénération annuelle. Dans les programmes futurs, il sera donc nécessaire d'accorder beaucoup plus d'attention à la gestion au niveau local des ressources en forêts naturelles.

Il a été accordé trop d'attention au bois de chauffe. Il convient de reconnaître que, sans pour autant négliger les pénuries existantes et souvent graves de bois de chauffe, les arbres ont des usages multiples et, pour être efficaces, les programmes doivent tenir compte de chacun de ces usages.

Bien que le rôle des femmes dans les domaines de la foresterie et de la gestion du terroir villageois soit désormais mieux compris, la participation des femmes devrait se voir donner une place plus importante. Des expériences dans ce domaine, tout particulièrement au Sénégal, ont montré l'efficacité de la promotion des droits des femmes d'accéder aux terres comme un moyen d'accroître la plantation d'arbres.

- Peut-être que la leçon la plus importante à tirer réside dans le fait qu'il a été accordé beaucoup trop peu d'attention à l'organisation et à la consolidation de groupements villageois fonctionnels.

#### 4.2 Points à développer davantage

Mis à part les aspects soulignés plus haut, il existe cinq autres points qu'il convient d'aborder:

1. Comme indiqué plus haut, l'organisation et la consolidation des groupements villageois fonctionnels méritent beaucoup plus d'attention qu'elles n'ont reçu par le passé. Les expériences dans d'autres régions (Amérique latine et Asie) ont montré que sans ce type de consolidation, les programmes de développement ont rarement un impact durable. L'alphabétisation, l'éducation fonctionnelle, la sensibilisation des populations à leur situation sociale et politique, l'amélioration des techniques organisationnelles et de gestion et le renforcement de leurs aptitudes à faire valoir leurs revendications sont autant de facettes importantes de cette consolidation. La simple création de comités villageois chargés de la gestion du terroir doit être considérée comme une mesure par trop simpliste et technocrate, essentiellement conçue de manière à donner les résultats escomptés par les donateurs.
2. Les institutions gouvernementales ont rarement la capacité de se livrer à des processus souvent très laborieux d'organisation communautaire. Dans bien des cas, les ONG se sont montrées mieux placées pour se livrer à ce genre d'activités, notamment du fait de leur présence plus permanente et de leur engagement plus fort envers les intérêts des villageois. Toutefois, à la différence des autres régions, les ONG d'Afrique ont rarement acquis les capacités requises pour entreprendre de tels processus de développement à grande échelle. Il existe probablement un besoin important d'encourager et de renforcer les ONG locales pour qu'elles s'équipent mieux face à ces tâches essentielles.
3. Les programmes de gestion de terroir villageois doivent tenir compte de la capacité de charge des terres, des conditions du terroir (niveau de dégradation) et de la base de ressources socio-économiques des communautés locales (y compris leurs droits de propriété et d'usufruit sur les terres). Il est essentiel au succès de ces programmes d'acquérir une connaissance suffisante de ces facteurs, car c'est d'eux que dépend le type d'investissement souhaitable pour la stabilisation de la dégradation des terres et/ou l'intensification de la production.

4. Le renforcement des organisations villageoises fonctionnelles est un élément essentiel pour arriver aux conditions fondamentales (droits, bénéfices et compétences) de la responsabilisation et de la gestion des ressources naturelles au niveau local. Cette prise de responsabilité doit également être soutenue par les politiques gouvernementales suivantes:
- des garanties de droits de propriété et/ou d'usufruit sur les terres et les arbres;
  - des structures de distribution et de prix adaptées permettant la valorisation des investissements des paysans/du village dans la gestion des ressources naturelles
  - des encouragements visant à réduire les coûts d'investissements initiaux par le biais de subventions (si elles sont justifiées) ou de crédits plus accessibles
  - la fourniture d'informations et de compétences dans les technologies appropriées pour les interventions liées à l'aménagement des terres.
5. La plupart des activités se trouvent encore dans une phase préliminaire. Un enjeu important à l'avenir sera celui de passer à l'échelle des villages pilotes à des programmes de plus grande envergure au niveau provincial et même national. Dans quelle mesure sera-t-il possible de traduire des expériences acquises dans des projets pilotes à fort complément de personnel à des projets à une grande échelle à faible complément de personnel?

### 4.3 Conclusion

L'un des points forts qui a caractérisé jusqu'ici l'approche de foresterie communautaire au Sahel réside dans sa capacité d'évolution. Un nombre important d'enseignements ont d'ores et déjà été incorporés dans une approche qui a commencé avec l'établissement de bois de villages et la sensibilisation des populations rurales à la dégradation de l'environnement. Certains de ces enseignements ont contribué à l'état actuel de la foresterie communautaire dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest, où les concepts participatifs ont atteint la maturité et ont été peaufinés et où la foresterie communautaire est maintenant considérée comme une composante importante de la Gestion du Terroir Villageois.

Il serait donc possible de conclure ici que l'approche de foresterie communautaire participative a joué un rôle important pour ouvrir la voie, ne serait-ce que par un cycle de faux-pas, d'apprentissage et d'amélioration, à d'autres approches plus



intégrés de gestion des ressources naturelles au niveau local qui, à l'heure actuelle, sont traduites en termes de Gestion du Terroir Villageois. La gestion du terroir villageois pourrait être considérée comme un objectif important d'un programme de foresterie communautaire. Ce dernier constitue souvent une phase nécessaire avant d'arriver à la gestion proprement dite du terroir, du fait de l'accent mis sur les approches participatives, sur la sensibilisation, la vulgarisation et la formation aux technologies nouvelles. Dans les projets ultérieurs, la foresterie et la gestion du terroir villageois devraient être traitées comme des éléments faisant partie intégrante d'un seul et même processus.

La souplesse de l'approche de foresterie communautaire telle qu'elle a été appliquée dans les pays du Sahel, a grandement contribué à son évolution de la simple création de bois de villages vers la gestion du terroir villageois. Les approches toutes faites ne donnent pas de bons résultats et, en outre, la nouvelle génération de programmes de gestion de terroir a besoin de disposer de suffisamment d'espace et de suffisamment de temps pour évoluer vers des concepts peut-être encore mieux adaptés qui permettraient d'ajuster les projets extérieurs aux aspirations et aux priorités des populations rurales.

De tels processus à long terme pourraient fort bien s'inspirer du proverbe malien: "Nous sommes pressés, par conséquent il nous faut savoir marcher lentement".

## 5. Références

- Bognetteau, E. et al., 1989; Note sur la méthodologie du test aménagement du terroir villageois. Commission Provinciale d'Aménagement du Terroir Villageois à Sanmatenga; Kaya (Burkina-Faso).
- CESAO, 1984; Rapport d'évaluation du Programme de Formation du Projet Bois de Villages et Reconstitution de la végétation; Bobo-Dioulasso.
- Chandy, Fr. K.T., P. Laban, R. Mevis et E. van Walsum, 1991; Programme evaluation India: "Matching poverty alleviation with sustainable land use"; ICCO/DGIS, Zeist.
- Compaore, A., 1991; Contribution de la Foresterie communautaire dans l'approche Gestion des Terroirs; Atelier régional sur les micro-réalisations dans l'approche Gestion des Terroirs; FAO, 20-28 octobre 1991; Ouahigouya, Burkina-Faso.
- Fall, M., P. Laban, N. van Leeuwen, A. Ly, 1988; Bilan et perspectives de la Foresterie Rurale au Sénégal; Esquisse d'un Programme National de Foresterie Rurale; MPN/DCSR/FAO/SEN/87/008, Doc. Tech. Nr 2, Dakar.
- GRAAP, 1984; Towards teaching self development (Pour une pédagogie de l'autopromotion); Bobo-Dioulasso.
- Gueye, I et P. Visser, 1991; Note sur l'application de l'approche participative dans un concept de gestion intégrée de terroirs villageois; Projet d'Appui au Programme de Développement de la Foresterie Rurale au Sénégal; MDRH/DEFCCS/FAO/SEN/89/015, Doc. de travail, Dakar.
- Gueye, S. et P. Laban, 1990; Rapport principal de l'étude sur la Foresterie rurale; étude dans le cadre du TFAP; MDRH/DEFCCS/FAO; Dakar.
- Kaboré, C. V. Kaboré, P. Laban, 1987; Aménagement du Terroir villageois et gestion de ses ressources forestières; MET/DE/Projet Bois de Villages, Doc. Techn. Nr 20, Ouagadougou.
- Kempen, M., 1986; Evaluation des actions Bois de Villages dans les provinces du Bam et du Sanmatenga; Agricultural University, Wageningen.
- Kessler, J.J. et H. Breman, 1991; The potential of agroforestry to increase primary production in the Sahelian and Sudanian zones of West Africa; Agroforestry systems 13 (1): 41-62.
- Laban, P. 1989; Community Forestry in the context of rural development; IMWOO, La Haye.
- MET, 1991; Programme National de Foresterie Villageoise; Direction Générale des Eaux et Forêts, Ouagadougou.
- PNG/FV, 1990; De l'approche Gestion des Terroirs Villageois; Document du Projet, Phase I; Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage; Ouagadougou.
- République du Sénégal, 1987; Projet de loi portant Code Forestier et de la Conservation des Sols, No. 370, Dakar.
- Visser, P., 1986; Het dorpsbossenproject in Burkina Faso; Institut de Recherches Forestières "De Dorschkamp", Rapport No. 436, Wageningen.
- Yameogo, M., 1985; Evaluation des actions Bois de Villages dans la province de Mou-Houm. ISP, Université de Ouagadougou.



**Dryland Networks Programme**

**INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT**

**3 Endsleigh Street, London WC1H 0DD, England**

**Tel: (44-71) 388.2117 Fax: (44-71) 388.2826**

**Telex: 261681 EASCAN G**